

même charité, selon cette parole de l'Écriture : *Gratis accepistis, gratis date* (5).

Par là le personnel enseignant d'une maison fait œuvre doublement méritoire puisqu'il ajoute à l'éducation qu'il saurait être payée à sa juste valeur, l'aumône du salaire qu'il mérite vraiment et dont la remise faite volontiers permet aux collègues de se maintenir et de prospérer.

On y voit se réaliser la belle parole de l'apôtre : *Impendat et super impendar ipse pro animabus vestris* (6).

En retour, ces prêtres sont dégagés des préoccupations domestiques ; ils n'ont pas à s'inquiéter du lendemain ; ils mettent en pratique, pour l'avantage du ministère qu'ils remplissent, la recommandation du Sauveur : *Nolite ergo solliciti esse dicentes : quid manducabimus...* (7).

Admettons encore que l'éducation de la jeunesse

---

(5) Math., x, 8.

(6) II Cor., xii, 15.

(7) Math., vi, 31.